

Acte mis en ligne le : 04/05/23

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	11	12

L'an 2023, le mardi 25 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Valérie MICHA-FRACHON

Présents : ANGININ Daniel, CROS Robert, DELAY Monique, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie, MOREL Marie-Josèphe, PORRETTA René, RIGARD Josiane, THOMAS Alexandra.

Absents : BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, DECRETTE Bernard, DEVAUX Vanessa, GASS Julie, HORVATH Damien, HUGOU Isabelle, MAGNARD Corinne, MAIRE Nicole.

Procuration : MAGNARD Corinne donne procuration à THOMAS Alexandra.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

Classification contrôle de légalité : 7.1.2

Le budget exécutoire de la Résidence Autonomie les Pervenches, fixé par l'arrêté du Conseil Général en date du 10 février 2023 et adopté en Conseil d'Administration du 14 avril 2023, s'équilibre à 650 305 € pour la section de fonctionnement et à 784 042 € en section d'investissement.

Une décision modificative n° 1 est nécessaire pour permettre l'intégration du résultat d'investissement 2022 au compte 001, non déterminé lors du vote du budget 2023 le 14 avril 2023 :

Section d'investissement :

- Diminution du compte 1641 emprunt, saisi pour équilibrer la section d'investissement (- 445 000€ en dépenses) ;
- Augmentation et intégration du résultat d'investissement au compte 001 pour ajustement et équilibre de la section d'investissement (+ 443 990 € en recettes).
- Diminution du compte 2315 pour équilibrer la section d'investissement (- 1 010 € en dépenses).

Cette modification porte le montant du Budget Annexe 2023 à 650 305 € en section de fonctionnement et à 783 032€ en section d'investissement.


Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget annexe résidence autonomie 2023, qui s'équilibre à - 1 010 € en section d'investissement, comme récapitulé ci-dessous ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	443 990,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	443 990,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	445 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	445 000,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	1 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 010,00 €	0,00 €	445 000,00 €	443 990,00 €
Total Général		-1 010,00 €		-1 010,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Valérie MICHA-FRACHON 	René PORRETTA 